

18 juin 1662

**Délibération publique devant l'église de Semussac concernant des taxes excessives que payait Daniel pourteau, laboureur à bœufs Chantier Meschers, avant son départ pour Meschers. Il voudrait pouvoir revenir.**

Aujourd'huy dix huitiesme juin mil six centz soixante deux au devant la grande porte de l'eglize paroissiale du bourg de saint Estienne de Semussac a yssu de grand messe par devant moy notaire en la baronnie de didonne soubzsigné et en presance des tesmoins bas nommés a comparu Daniel pourtaud laboureur a bœufs demeurant au village de Chantier paroisse de Meschers lequel parlant aux personnes de Michel Nenonet ----- S-d- les presantes ames de la paroisse dudict Semussac Maistre Jehan Labé Helie Blondé pierre filleux Helie Seugnet fransois Nenonet André Luneau pierre et Daniel Nembrard presents et Louys ??? Malerbe ??? Louys Demonconseil aussi pierre ---f-- Jehan Hervat z----- M---- Jacques Garnier Daniel Jaular Hélie bourgron anthoine quantin et fransois petiot jasques Labé pierre Nembrard ----- André lorant Jehan hervat Jozeph Mestiniér G----- pierre benestau jehan Demonseil ----- despant decidons tous manants et habitants de ladicté paroisse de Semussac en faisant

18 6 1662

*D*ix huitiesme juin mil six centz soixante deux au devant la grande porte de l'eglize paroissiale du bourg de saint Estienne de Semussac a yssu de grand messe par devant moy notaire en la baronnie de didonne soubzsigné et en presance des tesmoins bas nommés a comparu Daniel pourtaud laboureur a bœufs demeurant au village de Chantier paroisse de Meschers lequel parlant aux personnes de Michel Nenonet ----- S-d- les presantes ames de la paroisse dudict Semussac Maistre Jehan Labé Helie Blondé pierre filleux Helie Seugnet fransois Nenonet André Luneau pierre et Daniel Nembrard presents et Louys ??? Malerbe ??? Louys Demonconseil aussi pierre ---f-- Jehan Hervat z----- M---- Jacques Garnier Daniel Jaular Hélie bourgron anthoine quantin et fransois petiot jasques Labé pierre Nembrard ----- André lorant Jehan hervat Jozeph Mestiniér G----- pierre benestau jehan Demonseil ----- despant decidons tous manants et habitants de ladicté paroisse de Semussac en faisant

La majeure part des ames assemblees pour deliberer des affaires publiques de ladicte paroisse

\_\_\_\_\_ a dist et remontré qu'il y a environ deux ans qu'il fut contraint d'abandonner ladicte paroisse ou sont les biens qu'il possède pour eviter sa ruine totale a cause des excessives taxes qui estaiet sur luy impozées  
— neantmoins sy lesdictz habitants le veulent resevoir a retourner faire sa demeure en ses biens en ladicte paroisse Il est prest d'y treturner dans Noel prochain et en faire sa \_\_\_\_\_ demeure a l'advenir et de supporter les charges comme ung autre habitant a son rang et de payer ~~et de~~ payer pour toutes tailles et commissons suivant role de la taille par chescun an la somme de dix livres a commenser l'année mil six centz soixante quatre et de augmanter ou diminuer en cas d'augmantion ou de diminution comme

La Majeure part des ames assemblees pour  
deliberer des affaires publiques de ladicte paroisse  
\_\_\_\_\_ a dist et remontré qu'il y a  
environ deux ans qu'il fut contraint  
d'abandonner ladicte paroisse ou sont  
les biens qu'il possède pour eviter  
sa ruine totale a cause des excessives  
taxes qui estaiet sur luy impozées  
— neantmoins sy lesdictz habitants le  
veulent resevoir a retourner faire sa  
demeure en ses biens en ladicte paroisse  
Il est prest d'y treturner dans  
Noel prochain et en faire sa \_\_\_\_\_  
demeure a l'advenir et de supporter  
les charges comme ung autre habitant  
a son rang et de payer ~~et de~~  
payer pour toutes tailles et commissons  
suivant role de la taille par chescun  
an la somme de dix livres a commenser  
l'année mil six centz soixante quatre  
et de augmanter ou diminuer en cas  
d'augmantion ou de diminution comme

ung autre habitant de ladicte paroisse  
 ce que lesdictz habitants ont accordé stipulé  
 et accepté et promis l'entretenir soubz  
 l'obligation de tous leurs biens de quoy en  
 ay octroyé acte a toutes parties et requerantz  
 pour leur valloir et servir ce que de  
 raison faict et passé audict bourg les  
 jour et an susdict en presanse de Messieurs  
 Jehan Baillé père prieur et curé de  
 ladicte paroisse de Semussac Jehan  
 Labé laboureur a bœufs demeurant en la  
 paroisse de Meschers et paul Chabot marchand  
 cordier demeurant en celle de saint Georges  
 tesmoins ad ce requis lesdictz Nembrard Louys  
 Demonconseil --s-- hervat Jehan françois  
 Nenonet quantin petiot lesdicts Garnier  
 et benestau ont desclaré ne scavoit signer  
 de ce enquis ainsy signé au registre  
 J. Baillé, Labé A. Lunneau et filleux  
 H. Blondé M. Nenonet H. Seugnet J Garnier  
 estant de Lydon J. Labé -- m----- et Louys  
 Demonconseil Jehan Demonconseil J. Labé  
 paul Chabot et de moy dict notaire

Extrait du registre

Ung autre habitant de ladicte paroisse  
 Ce que lesdictz habitants ont accordé stipulé  
 et accepté et promis l'entretenir soubz  
 l'obligation de tous leurs biens de quoy en  
 ay octroyé acte a toutes parties et requerantz  
 pour leur valloir et servir ce que de  
 raison faict et passé audict bourg les  
 jour et an susdict en presanse de Messieurs  
 Jehan Baillé père prieur et curé de  
 ladicte paroisse de Semussac Jehan  
 Labé laboureur a bœufs demeurant en la  
 paroisse de Meschers et paul Chabot marchand  
 cordier demeurant en celle de saint Georges  
 tesmoins ad ce requis lesdictz Nembrard Louys  
 Demonconseil --s-- hervat Jehan françois  
 Nenonet quantin petiot lesdicts Garnier  
 et benestau ont desclaré ne scavoit signer  
 de ce enquis ainsy signé au registre  
 J. Baillé, Labé A. Lunneau et filleux  
 H. Blondé M. Nenonet H. Seugnet J Garnier  
 estant de Lydon J. Labé -- m----- et Louys  
 Demonconseil Jehan Demonconseil J. Labé  
 paul Chabot et de moy dict notaire

*Paul Chabot*